

SÉJOUR « PERSEIGNE » - ÉTÉ 2021

6 - 17 ANS



Semaines	Tarifs
<p>1 semaine</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ du 11 au 18 juillet ★ du 08 au 15 août ★ du 15 au 22 août 	<p>Tranche A : 134,40 €</p> <p>Tranche B : 168,00 €</p> <p>Tranche C : 201,60 €</p> <p>Tranche D : 235,20 €</p> <p>Tranche E : 268,80 €</p>
<p>1 semaine</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ du 25 juillet au 1^{er} août ★ du 22 au 29 août 	<p>Tranche A : 128,80 €</p> <p>Tranche B : 161,00 €</p> <p>Tranche C : 193,20 €</p> <p>Tranche D : 225,40 €</p> <p>Tranche E : 257,60 €</p>
<p>2 semaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ du 11 au 25 juillet ★ du 18 juillet au 1^{er} août ★ du 08 au 22 août ★ du 15 au 29 août 	<p>Tranche A : 252,00 €</p> <p>Tranche B : 315,00 €</p> <p>Tranche C : 378,00 €</p> <p>Tranche D : 441,00 €</p> <p>Tranche E : 504,00 €</p>
<p>3 semaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ du 11 juillet au 1^{er} août ★ du 08 au 29 août 	<p>Tranche A : 361,20 €</p> <p>Tranche B : 451,50 €</p> <p>Tranche C : 541,80 €</p> <p>Tranche D : 632,10 €</p> <p>Tranche E : 722,40 €</p>

Inscriptions en mairie ou par téléphone, à partir du 22 février 2021
(dans la limite des places disponibles).

Renseignements au 07.85.74.85.64 ou enfance@lachapellesaintaubin.fr

Inscriptions réservées aux enfants capellaubinois.

Inscriptions à partir du 22 février, dans la limite des places disponibles.
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le jeudi jusqu'à 17h30.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Mairie ou sur le site internet de la commune
rubrique : « *enfance jeunesse – loisirs jeunesse – séjour* ».

Le jour de l'inscription, se munir impérativement de :

- La fiche d'inscription dûment remplie,
- Le numéro allocataire CAF,
- L'acompte de 30%.

Tarifs

Le tarif est calculé grâce au quotient familial fourni par la CAF.

Tranche A : QF inférieur à 500,00 €

Tranche B : QF compris entre 500,01 € et 700,00 €

Tranche C : QF compris entre 700,01 et 900,00 €

Tranche D : QF compris entre 900,01 et 1200,00 €

Tranche E : QF supérieur à 1200,01 €

En plus des tarifs appliqués, une adhésion sera à régler à l'association.

Possibilité de paiements échelonnés.

La facturation sera établie après le séjour, à l'engagement et non à la présence effective de l'enfant. Les chèques vacances et les Aides aux Temps Libres sont acceptés.